

- 4 FEV. 2019

N°

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DE LA REGION DE TOURNAN
BP 70024 77221 TOURNAN CEDEX
☎ 01.64.07.31.04
Fax 01.64.07.86.33
E-mail : eaputable.regiontournan1@orange.fr

Tournan-en-Brie, le 1^{er} février 2019

AVIS

Le Comité Syndical se réunira en Assemblée Générale le :

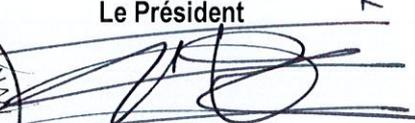
Lundi 25 février 2019 – 18H00
au SIETOM
Salle du Conseil
45 ROUTE DE FONTENAY
77220 TOURNAN EN BRIE

ORDRE DU JOUR

- 1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24 janvier 2019
- 2 – CHOIX DU CONCESSIONNAIRE EAU POTABLE DES COMMUNES HISTORIQUES
- 3 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019
- 4 – QUESTIONS DIVERSES



Le Président


G. USSEGLIO-VIRETTA

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE DE LA REGION DE TOURNAN
BP70024 - 77221 TOURNAN CEDEX**

E-mail : eaputable.regiontournan1@orange.fr

☎ 01.64.07.31.04

Fax 01.64.07.86.33

POUR AFFICHAGE

**COMPTE RENDU
COMITE SYNDICAL du 24 JANVIER 2019**

Etaient présents :

Monsieur Guy USSEGLIO-VIRETTA, Président ; Monsieur Jean-Claude OMNES, délégué suppléant CC Brie des Rivières & Châteaux (Courquetaine) ; Monsieur Denis RENAUDET, délégué titulaire de Gretz-Armainvilliers ; Madame Dominique PORTE, déléguée suppléante de Gretz-Armainvilliers ; Monsieur Gérard BAILLY, délégué titulaire de Liverdy-en-Brie – 2^{ème} Vice-Président ; Monsieur Claude CHATAIN, délégué titulaire de Liverdy-en-Brie ; Monsieur Patrick BONNIN, délégué titulaire de Presles-en-Brie – 1^{er} Vice-Président ; Monsieur Daniel GAUTHERON, délégué suppléant de Presles-en-Brie ; Monsieur Eric TOURNEBOEUF, délégué suppléant de Châtres ; Monsieur Alain SONTOT, délégué suppléant de Tournan-en-Brie ; Monsieur Patrick ROSSILLI, délégué titulaire de Fontenay-Trésigny – 3^{ème} Vice-Président ; Monsieur Maurice BLANCHARD, délégué titulaire de Rozay-en-Brie ; Monsieur Francis EDOUARD, délégué titulaire de Voinsles ; Monsieur Dominique POSSOT, délégué titulaire de Bernay Vilbert ; Monsieur Michel PRUDON, délégué titulaire de Courpalay ; Monsieur Jean-Claude MERAKCHI, délégué titulaire de la Chapelle-Iger ; Monsieur René MARAND, délégué titulaire d'Aubepierre-Ozouer-le-Repos ; Monsieur Bertrand REMOND, délégué suppléant d'Aubepierre-Ozouer-le-Repos ; Madame Corinne PERROTEAU, Délégué titulaire Mortcerf ; Monsieur Elie STEVANCE, délégué suppléant de Courtomer ; Monsieur Marc CUYPERS, délégué titulaire du SIAEP de la Houssaye en Brie – 4^{ème} Vice-Président.

Etaient invités :

Monsieur Julien LAEMMEL, Sté SUEZ, présent
Madame Evelyne PAGES, Trésor Public,

Absents excusés :

Monsieur Laurent GAUTIER, délégué suppléant de Tournan-en-Brie

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18h12.

Le Président présente ses vœux pour la nouvelle année 2019 aux Membres présents et les informe que pour une question de date, le point 3 (décision modificative mensualités Brie Centrale) sera reporté à la demande de la Trésorerie.

Point 1 – COMPTE RENDU DU 14/06/2018

Le compte rendu du Comité Syndical du 14 juin 2018, ne faisant l'objet d'aucune remarque, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Point 2 – CONVENTION D'APPROVISIONNEMENT EN EAU – EAU DU SUD PARISIEN

Le Président rappelle, aux Membres du Comité présents, que le Syndicat ne disposant pas d'équipement de production d'eau potable sur le périmètre de ses Communes historiques (Tournan en Brie, Gretz-Armainvilliers, Presles en Brie, Liverdy en Brie et Courquetaine) il a besoin de s'approvisionner en eau potable pour couvrir leurs besoins.

... / ...

En effet, l'eau livrée au Syndicat, pour ces Communes, provient en grande partie de l'usine de production de Morsang-sur-Seine. Un complément pouvant être occasionnellement assuré par des forages et différentes interconnexions en cas de besoin.

Cependant, en cas de pollution prolongée de la Seine, l'eau traitée à Morsang pourra provenir en tout ou partie de la rivière « Essonne ».

La présente convention, qui sera conclue pour une durée de 30 ans à compter du 1^{er} janvier 2019, a comme objectif de définir les conditions de fourniture d'eau potable en gros par l'Eau du Sud Parisien au SMIAEP de la région de Tournan pour les Communes de Tournan-en-Brie, Gretz-Armainvilliers, Presles-en-Brie, Liverdy-en-Brie et Courquetaine aux fins exclusives d'alimentation en eau potable de leurs réseaux de distribution.

Suite à l'exposé du Président et après en avoir délibéré, les Communes historiques approuve cette convention à l'unanimité et autorisent les Présidents à la signer.

Point n°3 – DECISION MODIFICATIVE MENSUALITES BRIE CENTRALE

Ce point, comme évoqué en tout début d'assemblée, sera reporté lors de la tenue d'un prochain comité.

Point 4 – DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU ET DEPARTEMENT TRAVAUX SECTORISATION

Afin d'améliorer son rendement réseau, le Syndicat a décidé de réaliser des travaux de sectorisation. Le Président souhaite solliciter des demandes d'aides auprès de l'Agence de l'Eau et du Département. Après en avoir délibéré, les Membres du Comité vote cette décision à l'unanimité et autorise le Président à solliciter les demandes de subventions auprès de ces deux instances dans le cadre de leur futur programme.

Point 5 – QUESTIONS DIVERSES

Aucune question reçue.

Question de M. CUPERS posée en séance au représentant de la Sté SUEZ. Souhaite que dans le prochain RAD apparaisse, pour les Communes de la Brie Centrale, une rubrique plus détaillée, voir plus étoffée, pour les communes adhérentes. Ceci afin d'avoir une vision plus claire et plus précise pour de meilleures remontées dans leurs communes. Le Président et M. LAEMMEL pensent que cette demande ne devrait poser aucun problème. M. LAEMMEL voit avec ses services comment y donner une suite favorable.

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, le Président clôture la séance à 18h37.